

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 5 mai 2021

---

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 11 mai 2021**

---

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 du mois de mai à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 21 M. le Maire, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Adjoint.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE (arrivée à 19h15), Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux:

Absents et représentés : 5 Mme Corinne FRITSCH qui a donné procuration à M. Patrick MORISSET  
Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. Alain BERTRAND  
Mme Pascale MARZAT qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE  
Mme Viviane CHAINE-RIBERO qui a donné procuration à Mme Jacqueline HOFFMANN  
Mme Victoria FUSTER qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU

Absent et non représenté : 1 Adrien DEBEVER

Mme Alexia BACQUEY est élue secrétaire de séance.

## N° DL11052021-05 : Dénomination de voies – Lotissement ancien camping de la Praise

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de ses attributions prévues à l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales, au terme duquel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, il appartient à ce dernier de fixer la dénomination des voies lorsque celles-ci sont communales ou ont vocation à le devenir.

La SCCV ULTREIA a obtenu le 21 avril 2021 un permis d'aménager un lotissement sur le terrain de l'ancien camping de la Praise.

L'aménageur va réaliser deux voies de desserte du lotissement.

Il est proposé de retenir les noms suivants :

- Allée du Levant pour la voie de desserte débouchant sur l'Avenue de la Côte d'Argent,
- Rue de l'Ombrière pour la deuxième voie perpendiculaire à la première.

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de nommer les voies de desserte du lotissement situé sur le terrain de l'ancien camping de la Praise,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 5 mai 2021,

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

### ARTICLE 1

DECIDE de dénommer la voie de desserte du lotissement situé sur le terrain de l'ancien camping de la Praise débouchant sur l'avenue de la Côte d'Argent Allée du Levant et la voie lui étant perpendiculaire rue de l'Ombrière.

### ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : 12 MAI 2021 Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : 12 MAI 2021